SION, SAMEDI 20 FEVRIER 1932 — PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI — No 21 — 29e ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 — Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Nous commencerons prochainement à prendre en remboursement le montant des abonnements du

Journal et Feuille d'Avis du Valais

qui n'ont pas encore été payés.

Pour éviter des frais inutiles, nous prions instamment les abonnés de verser DÈS MAINTENANT, le montant de l'abonnement à notre compte de

Chèques postaux IIc 84

Ce versement peut s'effectuer dans tous les bureaux de poste.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement est de

	sans bulletin	avec bulletin
un an	fr. 8.—	12.50
6 mois	4.50	6.50
3 mois	2.50	3.50

Les deux points de vue

Parmi tous les arguments qu'on oppose au féminisme, il en est de puérils. Mais ce sont précisément ceux-là dont tant de gens abusent.

Pourquoi nous répéter que la femme, en usant de son droit de vote, aurait tendance à déserter son foyer, à délaisser ses enfants, à quitter son mari pour mieux se consacrer à l'examen des lois?

Pourquoi nous la représenter comme inepte à garder son sang-froid dans les conflits électoraux?

Pourquoi la condamner pour son impulsivité? Si le droit de vote exigeait des qualités spéciales, une formation particulière, une instruction préparatoire, on pourrait discuter ces points. Mais du moment qu'il s'étend à tous les citoyens sans distinction, et que la voix d'un grand savant n'a pas plus de poids que celle d'un ignorant, il n'y a pas de raison pour fermer le scrutin aux femmes.

En matière électorale, il faut l'avouer franchement, le bulletin d'un alcoolique a souvent plus de prix que celui d'un individu clairvoyant, car le premier s'achète, à la rigueur, tandis que le second ne se vend pas.

Il est toujours amusant d'entendre un citoyen déclarer que la femme, en dépit de ses loisirs, n'aurait pas le temps matériel d'étudier les questions d'intérêt public, ni d'accomplir ses devoirs d'électrice.

A supposer que cela soit, quelle différence y aurait-il entre elle et l'homme?

Sur dix citoyens, il y en a peut-être un qui passe un peu plus d'un quart d'heure à peser un problème avant de le résoudre, et qui se prononce en tout état de cause.

Même au Grand Conseil on voit des députés voter des projets sans les connaître et sans y fourrer le nez, trop heureux de suivre un mot d'ordre et d'éviter le moindre effort cérébral. J'ai vu fabriquer des lois et je sais bien ce qu'il en faut penser.

Le suffrage universel, c'est le triomphe éclatant de l'incompétence.

Du moment que ce système absurde est admis, qu'à l'exception des repris de justice et des idiots notoires, tous les hommes ont le droit de vote, il n'y a pas de raison pour le refuser au beau sexe.

Le citoyen le plus borné fait un électeur convenable et généralement choyé. Pourquoi demanderait-on à la femme un bagage intellectuel plus puissant que le nôtre?

Pour voter, point n'est besoin d'intelligence ou d'instruction. Il suffit d'avoir plus de vingt ans, de posséder un casier judiciaire en ordre et de n'avoir pas complètement sombré dans l'inconscience. En dehors de ces conditions, on ne vous demandera rien. Que vous soyez un raté complet ou que vous soyez un sociologue éminent, vous compterez pour un dans la balance, aussi bien dans un cas que dans l'autre.

Tout ce que l'on pourra donc répéter sur les différences de caractère et de tempérament de l'homme et de la femme n'aura pas la moindre importance, et ne doit pas peser dans le débat.

Si l'on se place au point de vue de l'homme, il commet une iniquité pure et simple en refusant le droit de vote à sa compagne. Il abuse ainsi de la situation privilégiée et se décerne un brevet de supériorité illusoire et ridicule.

Si les lois n'engageaient que lui, le mal ne serait pas grand, mais la femme est soumise à ces lois, elle en subit la rigueur et par conséquent, il est logique et naturel qu'elle ait à participer à leur élaboration.

***

Mais il y a, dans la question du suffrage universel, un autre point de vue, et c'est celui de la femme.

Son bel idéal humanitaire aurait à subir des coups durs, au contact de la politique, et c'est cela surtout qui doit l'inciter à réfléchir avant de réclamer des droits nouveaux.

Car elle ne changerait rien aux mœurs électorales qui découlent fatalement du système employé, elle ne parviendrait pas à ramener les politiciens à des préoccupations moins personnelles, ni même à élever les débats.

Elle ne serait qu'un rouage de plus dans la machine, un rouage un peu plus délicat que les autres, mais qui devrait obéir au même mécanisme et se plier au mouvement général.

Que gagnerait-elle a grossir la masse électorale? Un peu plus de désillusions pour quelques minimes avantages.

Déjà les conditions de l'existence actuelle ont obligé la femme à gagner sa vie, à briguer les emplois les plus divers, à se rapprocher de l'homme. Et le respect qu'elle inspirait s'en est allé doucement. Veut-on accentuer ce compagnonnage, à son détriment?

C'est à elle et non pas à nous d'en juger, car elle n'est pas sous tutelle et doit pouvoir décider de son sort elle-même.

Soyons donc partisans du suffrage féminin, par esprit d'équité, mais espérons que la femme aura suffisamment de sagesse, en Suisse, et de souci de son propre intérêt, pour ne pas le réclamer.

Elle gardera plus de dignité en restant à son rang qui tout de même est au-dessus du nôtre, en ne se mêlant point aux jeux grossiers et dangereux de la politique. Ils sont si peu destinés aux dames!

Et puis, elles ne sauraient pas assez bien tricher pour y gagner quelque chose...

A. M.

GYMNASTIQUE

En vue de la fête fédérale d'Aarau

On nous écrit:

Plus de cinquante moniteurs et sous-moniteurs ont suivi le cours que le comité technique de l'Association cantonale valaisanne a donné dimanche dernier, dans la belle et spacieuse salle de gymnastique de Sierre, en vue de la préparation des sections à la grandiose manifestation qui doit marquer le centenaire de la Société fédérale de gymnastique.

On sait que cet événement sera célébré dans la ville d'Aarau, berceau de la S. F. G., et qu'il réunira quelque 20,000 gymnastes actifs, 5,000 Gyms-Hommes et 10,000 gyms-dames soit au total de 35,000 personnes, sans compter les officiels, les membres du jury, etc. Ce sera la plus grande revue que la SFG ait organisé jusqu'ici. C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer la cause de la belle participation au cours de dimanche passé.

Vu l'importance de la matière à enseigner, les démonstrations furent dirigées par Monsieur Bertrand, président du Comité technique qui eut pour collaborateurs les collègues Ls. Bohler, moniteur de la Section de Sion et Reichmuth, professeur de gymnastique à Viège.

Le plan de travail comporta l'enseignement des deux groupes de préliminaires que les sections auront à exécuter à Aarau, ainsi que la démonstration de la course-estafettes (2 fois 60 m.) et du saut d'appui obligatoire. Il ne fallut pas moins de 7 heures de travail pour épuiser le programme de la journée. C'est dire que ce fut un dimanche bien rempli. Nul doute qu'il n'en résultera une belle vitalité dans nos sections et que le Valais sera convenablement représenté à la prochaine fête fédérale.

Disons, en terminant, que la Section de Sierre offrit gracieusement l'apéritif aux participants, que le dîner en commun fut impeccablement servi par l'aimable tenancier de l'Hôtel Arnold et que la bonne ambiance aidant, nos moniteurs emportèrent un excellent souvenir de la cité du soleil.

Gymnastique préparatoire

Rappelons ici que c'est dimanche prochain qu'aura lieu le cours de cadres pour l'enseignement de la gymnastique préparatoire. Y sont admises toutes les personnes qui peuvent réunir 8 jeunes gens et sont décidées d'organiser un cours de 60 heures. Les frais occasionnés par la participation au cours de Sion sont remboursés. D'autre part, les moniteurs seront indemnisés pour l'enseignement qu'ils donneront. Les inscriptions sont reçues par Monsieur Ernest Rentsch, à Saxon, qui fournira volontiers tous les renseignements complémentaires.

M.

Soigne ta gorge!
Un gargarisme sec, tous les jours
fr. 1.50, 1.— —.60
Gaba

La Suisse et le désarmement

Le discours de M. Motta à Genève

L'abondance des matières nous ayant obligé à renvoyer le discours que M. le conseiller fédéral Motta prononça à Genève, nous le publions aujourd'hui:

Le conflit d'Extrême-Orient

Dans son discours, M. Motta a tout d'abord fait allusion au conflit d'Extrême-Orient et exprimé le vœu que le Japon et la Chine fassent un effort de compréhension pour substituer aux moyens de la force les moyens du droit et de la justice.

Le drame qui se joue en Chine met en cause l'efficacité des procédures pacifiques instituées par la Société des Nations. S'il était avéré que ces procédures réalisent leur but, notre Conférence donnerait des résultats certains et considérables. Si, par contre, ces procédures, si belles sur le papier, étaient incapables d'influencer sur les actes des gouvernements et d'avoir prise sur la réalité, nos dispositions les plus généreuses se briseraient contre le mur d'un sentiment élémentaire qui ne serait plus de la méfiance injustifiée mais revendiquerait le nom et la figure de la prudence d'Etat.

J'y ajoute le vœu de voir épargner au monde le spectacle de deux grands pactes collectifs, celui de la Société des Nations et celui de la renonciation à la guerre, qui trahiraient leur impuissance. Celà jetterait l'ombre du doute sur l'ordre international tout entier.

Les événements d'Extrême-Orient, s'ils suggèrent des réflexions comme celles que je viens de faire, montrent aussi quels périls planeraient demain sur la paix du monde, si tous les Etats, tous les gouvernements, tous les hommes d'Etat responsables n'éprouvaient le besoin et ne considéraient comme un devoir d'essayer tous les remèdes qui se trouvent à leur portée, parmi lesquels il en est un qui apparaît comme des plus efficaces: la réduction des armements.

La réduction des armements

Certes, il faut éviter, ici comme partout, le double écueil de la surenchère démagogique et du scepticisme intéressé. Le sens de la mesure est le guide le plus sûr. Levons les doutes mauvais qui paralysent les volontés d'action, mais gardons-nous aussi des espoirs trompeurs, source de déception et de découragement. Je ne crois pas à l'idée du désarmement intégral et immédiat: aucun peuple n'y est préparé. L'ensemble des ressources qui constituent le potentiel de guerre, varie infiniment d'Etat à Etat; il n'est pas certain que, même entièrement désarmés, les peuples ne se livreraient plus qu'à des joutes pacifiques; les révolutions commerciales et la poussée des expansions n'auraient point disparu.

Mais je m'élève en même temps contre la thèse opposée, qui voudrait borner notre effort à arrêter et briser la course aux armements, sans chercher à les réduire aux limites que notre Pacte nous a tracées. Les déclarations que les délégations ont apportées jusqu'ici à cette tribune, permettent d'entrevoir, d'ores et déjà, un résultat qui pourra dépasser celui que laissaient escompter les différences et les divergences apparues à la Commission préparatoire.

Les propositions françaises et italiennes

M. Motta constate que jusqu'ici tous les orateurs ont proclamé leur esprit de collaboration et il ajoute que les propositions françaises sont une précieuse contribution à la conférence, de même que les propositions concrètes de l'Italie.

Mais, s'il m'était permis de formuler une critique amicale, je dirais que l'idée d'une force internationale mise au service de la S. D. N. est encore une anticipation, car elle ne pourrait se réaliser que dans une Société des Nations à laquelle ne manquerait aucun des grands Etats.

Un point fondamental est acquis: la trève des armements, votée l'année dernière, est désormais définitive; dans l'ensemble, le niveau actuel des armements ne doit pas être dépassé. Ce résultat, si minime soit-il, reste déjà considérable.

Ce qui doit être proscrit

La guerre chimique et bactériologique sortira de cette Conférence définitivement proscrite. Il existe déjà plusieurs actes qui la prohibent; mais il est certain qu'une condamnation nouvelle, unanime, et libre de toute réserve, aura une portée plus vaste et atteindra la valeur d'un manifeste irrévocable du genre humain. Ces formes de la guerre sont des crimes et des infamies.

Les bombardements aériens devront être interdits, et aussi les avions de bombardement.

Presque toutes les délégations se sont prononcées contre les chars d'assaut et l'artillerie lourde. Les bâtiments de ligne, les bâtiments porte-avions soulèvent aussi une opposition très marquée. Les sous-marins sont jugés par beaucoup de nous comme des armes dont l'emploi, même défensif, heurte les règles de l'humanité.

Des interdictions sévères ou des limitations dans tous ces domaines sont moralement exigées par le Pacte même de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale.

Contrôle de l'aéronautique civile et de la fabrication des armements

La délégation suisse est favorable à l'idée de contrôler et si possible d'assujettir l'aéronautique civile à un statut international. M. Motta s'est prononcé également pour l'élaboration d'une convention introduisant le contrôle du commerce et de la fabrication privée ou d'Etat d'armes et de matériel de guerre.

Un climat politique nouveau

Si ces progrès se réalisent, les clauses militaires des traités de paix se trouveront adoucies, transformées, placées sous un climat politique nouveau. Il n'a pu être dans les intentions des vainqueurs que ces clauses fussent perpétuelles. Des stipulations qui auraient visé à créer des infériorités sans limites de temps auraient ruiné les enseignements de l'histoire et les normes du droit naturel. Ces clauses militaires n'ont une signification générale que parce qu'elles voulaient préparer un état de choses se rapprochant de l'égalité juridique.

Une première étape

M. Motta montre que cette Conférence n'est qu'une première étape.

Au début de notre marche pour la deuxième étape, il ne s'agira non plus de remettre en discussion les résultats déjà acquis et consolidés. Cette deuxième étape sera plus aisée, si, grâce aux contacts et aux amitiés nées pendant la durée de la première, les esprits se sont rapprochés, les méfiances dissipées, les procédures pacifiques renforcées et perfectionnées, la Société des Nations peut être universalisée et si aussi la grosse question des réparations et des dettes de guerre aura été équitablement résolue et si la crise économique aura fait place à une nouvelle et longue période de prospérité.

L'évolution internationale

Et cette deuxième étape ne sera pas la dernière. Lentement, péniblement, peut-être, soutenus par la conscience du plus sacré des devoirs, nous nous rapprocherons quand même d'un but idéal. Créatures d'un jour, nous sommes inclinés à penser que l'évolution internationale est très lente. Elle l'est effectivement. Mais, pour nous réconforter, il suffit de songer aux lenteurs des vies nationales et de croire, sans tomber dans les rêves d'un mysticisme décevant, que, malgré les revers et les chutes, la marche de l'humanité est une marche ascendante, toutes les générations, sur la terre, même celles qui témoignent de régressions périodiques, entendant le mystérieux appel d'une divine lumière.

La Suisse et la politique d'arbitrage

M. Motta rappelle que notre pays fut l'un des premiers à signer la clause de la juridiction obligatoire. La Suisse, en outre, a conclu un grand nombre de traités de conciliation et d'arbitrage. Elle espère signer dans un avenir prochain l'acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux.

Nous n'oublions pas, cependant, que l'arbitrage obligatoire à lui seul, n'est pas une panacée. Le mouvement en faveur de l'arbitrage n'est le progrès le plus heureux et le plus considérable de la vie internationale que s'il est accompagné de procédures médiatrices. Le juge, lorsqu'il est appelé à trancher des litiges concrets, ne peut dire que le droit, à moins d'être autorisé à juger ex-aequo et bono. Rien ne serait plus dangereux que de reconnaître à ceux qui, par leurs fonctions, sont appelés à appliquer le droit, je ne sais quelle compétence leur permettant de modifier les traités ou de les déclarer caducs. Mais, précisément parce que la tâche confiée au juge est celle que j'indique, la société internationale doit disposer d'autres moyens pour réaliser entièrement ses fins.

Il peut se présenter des situations internationales intenables; il peut même y avoir des traités que les érosions du temps et les modifications incessantes de la vie sociale vident de leur contenu. La vie, toute la vie, obéit à un rythme déterminé par un certain équilibre entre les forces de conversion et les forces d'innovation. Tel est le sens profond de l'article 19 du Pacte. La Société des Nations n'est pas seulement la gardienne du droit existant; elle est, par son but et sa vocation, l'institution qui prépare le droit nouveau et aide à corriger, à modifier les situations dangereuses qui, sans elle, aboutiraient aux formidables explosions politiques dont le vrai nom est la guerre.

La compréhension mutuelle

M. Motta insiste sur la nécessité que l'œuvre du désarmement soit soutenue par la propagande en faveur de la compréhension mutuelle, propagande à faire sous des formes nombreuses et surtout par la presse et l'école. Le mémorandum présenté à ce sujet par la délégation polonaise est digne de l'étude la plus sympathique.

Rappelant ensuite Locarno puis l'entrée de l'Allemagne dans la S. d. N., en 1925, M.Motta affirme que la bonne entente entre l'Allemagne et la France est la clef de voûte de l'édifice de la paix.

La contribution de la Suisse à l'œuvre de la Conférence

La délégation suisse accepte comme base de discussion le projet de convention élaboré par la commission préparatoire. Sur plusieurs points des améliorations sont possibles. Nous acceptons, dit l'orateur, la limitation directe pour certaines catégories du matériel. Nous sommes acquis à la publicité la plus large dans le domaine des armements. Nous saluons la constitution d'une commission permanente appelée à contrôler la manière dont les Etats tiennent leurs engagements et à préparer les conférences futures.

L'armée suisse

Notre armée est une armée de milices. Ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'elle ne connaît ni cadres, ni effectifs permanents. Il y a des époques de l'année où pas un seul homme ne se trouve sous les drapeaux. La durée du service pour le soldat est d'environ 180 jours au total, instruction et cours de répétition réunis. Sans l'aide d'une longue tradition historique et sans le dévouement démocratique de nos officiers et sous-officiers qui considèrent comme un des devoirs les plus nobles celui de soustraire à leurs occupations civiles le temps nécessaire pour accomplir leur tâche dans l'armée, on éprouverait quelques difficultés à comprendre que ce système de milices pût former une armée propre à la défense nationale. L'armée suisse est une armée exclusivement, essentiellement défensive, basée sur le service obligatoire. Elle ne possède ni avions de bombardement, ni artillerie lourde. Elle est l'armée de la neutralité perpétuelle que la Suisse a librement proclamée et que le droit international a reconnue. Les puissances ont déclaré, le 20 novembre 1815, « que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière ».

La déclaration de Londres, intervenue le 13 février 1920, et, avant elle, le traité de Versailles et les autres traités de paix l'avaient à nouveau consacrée. Notre peuple, appuyé sur une expérience de quatre siècles, y reste fermement attaché. Il a connu, hélas! les douleurs et le sang des guerres civiles, mais il a renoncé pour toujours à porter les armes contre l'étranger, si ce n'est pour sa défense. Si la S. d. N. a choisi son siège à Genève, s'est qu'elle a senti combien la neutralité suisse, instrument et engagement de paix, se conciliait avec les fins supérieurs de la vie internationale. Pour la Suisse, qui a vraiment compris le sens et la vocation de son Etat, les noms de patrie et d'humanité rendent deux sons en pleine harmonie.

L'intérêt suprême de la paix

Je n'oublie pas, dit en terminant M. Motta, que si nous représentons les intérêts spécifiques de nos Etats, nous sommes cependant conviés à travailler à une œuvre de solidarité commune. A ce point de vue, nous sommes les messagers d'un ordre national nouveau. La paix, c'est-à-dire suivant la définition célèbre, la tranquillité de l'ordre — « tranquillitas ordinis » — est notre intérêt le plus grand. Mais sans l'esprit international, pas de paix!

On aurait l'âme bien pauvre si l'on ne sentait passer parfois sur une assemblée comme la nôtre, par où s'expriment les aspirations et les espérances d'un milliards et sept cent millions d'hommes, comme un souffle religieux qui vient du large. Heureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu!

Le discours de M. Motta a été longuement applaudi.

Chronique valaisanne

Un succès contesté. Vaine indignation. Les politiciens peints par eux-mêmes.

Les ennemis de M. Metry lui font payer chèrement son succès politique, et les journaux sont pleins de leurs querelles.

Faut-il l'en plaindre ou l'en blâmer? C'est bien difficile à dire, et le mieux ne serait-il point de compter simplement les coups, au lieu de s'exposer à en recevoir?

Quoiqu'il en soit, la situation n'est pas claire.

Les politiciens ont tort de s'accuser réciproquement des pires méfaits, car tout le plaisir est pour la galerie et nous ne demandons qu'à les croire.

M. Metry s'était fait si petit, avant son élection, qu'on peut le soupçonner d'avoir passé, pour entrer au Conseil national, ailleurs que par la grande porte...

Ce bon serviteur du pays s'est glissé par l'escalier de service, et voilà tout. Mais ce n'est pas aux politiciens de s'en indigner. Ils devraient être assez prudents pour ne point éclater de colère et pour se chamailler en sourdine, avec un doigt sur la bouche. En effet, s'ils continuent à pousser de tels cris, ils vont réveiller le peuple, eux qui ont pris tant de peine à l'endormir...

Quel besoin ont-ils de nous révéler leurs imperfections? Il y a longtemps qu'on les connaît, et nous savons fort bien comment on arrve au pouvoir: l'oreille aux aguets, le cœur battant à grands coups sourds, l'œil fureteur, c'est doucement qu'on parvient aux honneurs, et par surprise.

Le politicien est le seul homme au monde obligé de descendre aussitôt qu'il veut s'élever, et puisqu'il doit se montrer souple, il est bien naturel qu'il ait la conscience élastique.

***

Le duel engagé par MM. Metry et Schnyder pour obtenir un siège à Berne a divisé plus profondément le Haut-Valais. Tout d'abord ces deux amis qui s'affrontaient sans ménagement auront fini par se brouiller, dans le moment même où ils se réconciliaient avec leurs adversaires.

Et si cela divertit les badauds, il y a tout de même en ces revirements un sujet de tristesse et de découragement.

L'intérêt du pays qu'en avez-vous fait, Messieurs? Un sujet de discours, rien de plus.

Et dès lors, que MM. Metry et Schnyder se soient mutuellement joué de mauvais tours, nous ne nous mettrons pas au lit pour les plaindre, et nous ne chercherons pas à démêler lequel des deux fut le plus injuste à l'égard de l'autre.

M. Schnyder a, paraît-il, exposé ses griefs, par écrit, à M. Raymond Evéquoz, président du parti conservateur. Il se plaignit du fait que des irrégularités aient entaché la nomination de son collègue, au Conseil national.

Mais M. Raymond Evéquoz a sans doute estimé qu'il n'avait pas à s'immiscer dans le ménage intérieur du Haut-Valais et qu'il valait mieux laisser ces gens se disputer entr'eux.

Ils sont dans de beaux draps maintenant qu'ils ont lavé leur linge sale en famille!

Les deux clans sont devenus suspects, et les politiciens ne sont pas plus flattés peints par eux-mêmes que s'ils avaient été croqués par des caricaturistes.

***

La nomination de M. Metry fut-elle ou non normale?

Oui, dit son clan.

Non, répond l'autre.

Et les cailloux de pleuvoir dans les deux jardins.

Une chose est certaine et nous rassure un peu: le bureau auquel les délégués confiaient leurs bulletins était présidé par un magistrat honnête et impartial. Nous avons nommé M. le conseiller d'Etat Escher. Il a certainement accompli son devoir au plus près de sa conscience, et s'il avait pris quelqu'un en flagrant délit de fraude, il l'aurait remis à l'ordre aussitôt.

Qu'il se soit néanmoins produit un tripatouillage, à son insu, rien n'est moins impossible avec le système en vigueur dans le Haut-Valais. Le vote par procurations que M.Escher lui-même a combattu, constitue, en effet, une anomalie et permet bien des tricheries.

Mais il convient de souligner que c'est M. Mathieu, un des partisans de M. Schnyder, qui l'a réclamé, lors de la dernière élection, et non le roi de Prusse.

Il était bon de préciser ce petit point d'histoire.

L'erreur initiale en tout cela fut de supposer que les délégués sont, par définition, des gens loyaux et corrects dans leurs interventions. Il devrait en être ainsi pour leur honneur et pour le repos du corps électoral. Hélas! ce ne sont pas les qualités qui font les vrais politiciens, mais les défauts, et nous devons nous attendre à leurs jongleries les plus audacieuses.

Jusqu'à présent, un seul tricheur fut pris sur le fait, à notre connaissance, et le hasard toujours plein d'humour a voulu que ce soit précisément un membre extrêmement actif du clan vaincu: M. Venetz.

Eh! oui, quand il s'est agi de désigner la candidature Escher au Gouvernement, ce politicien en herbe, en mauvaise herbe, avait mis tout son zèle à servir ce cher M. Petrig. M. Venetz s'était littéralement multiplié — c'est le cas de le dire — en cette occasion.

On lui pardonna, le résultat de l'opération faisant toujours zéro...

M. Venetz a-t-il fait école et ses ennemis ont-ils imité son exemple au cours des derniers assauts?

Chi lo sa?

Dans tous les cas, nous nous refusons à voir les démons dans un clan, et les saints dans l'autre.

Si M. Metry et les siens ne sont pas sans reproches, MM. Petrig, Schnyder, Mathieu et leur compagnie ont sans doute aussi plus d'un tour dans leur sac.

Ils ont beau crier au scandale et s'échauffer à dénoncer des abus vrais ou faux, ils nous amusent. Qu'ils soient furieux de leur échec, nous les comprenons fort bien. Ils ont simplement tort d'afficher leur colère et de s'époumoner dans une vaine indignation.

Que voulez-vous, personne en Valais ne verrait MM. Petrig ou Schnyder avec une auréole.

Quant au nouveau Saint Mathieu, nous ne sommes pas obligés de prendre ses paroles pour celles de l'Evangile...

A. M.

Que doit-on reviser?

(Correspondance particulière)

Le « Confédéré » s'émeut d'une proposition qui a été faite au sein du parti conservateur du Haut-Valais et qui tend à une revision de la Constitution. Il part de l'idée que par cette revision le Haut-Valais veut se créer une situation prépondérante. Ceci est absolument inexact.

Une revision de la constitution a été demandée en son temps par le parti libéral et M. Evéquoz a également déposé une motion en ce sens. En outre, la revision de l'art.85bis, au sujet de la nomination des conseillers aux Etats, qui est à mettre en harmonie avec celle des conseillers nationaux, s'est révélée de toute nécessité.

Il a donc été demandé de reviser les articles suivants:

1. Art. 85 bis. La nomination des conseillers aux Etats doit avoir lieu tous les quatre ans en même temps que celle des conseillers nationaux.

2. Art. 52. Le mot « électeur » doit être remplacé par une expression permettant d'appeler aux fonctions de conseiller d'Etat, tout homme capable, même s'il se trouve hors du canton.

Il est incompréhensible qu'un Valaisan qui occupe un poste dans les administrations fédérales, hors du canton, ne puisse être élu.

Il faudrait aussi que l'élection d'un conseiller d'Etat ressortissant du district de Conthey, par ex., mais habitant Sion, ne puisse exclure la nomination d'un Sédunois.

3. Art. 57. La disposition selon laquelle un seul membre du Conseil d'Etat peut siéger aux Chambres fédérales ne s'est pas révélée très heureuse. Elle a donné lieu en son temps à la lutte regrettable Kuntschen-Troillet.

Plus tard, ce sont MM. Pitteloud et Lorétan qui ont dû se retirer, toujours pour permettre au représentant du Bas-Valais au Conseil d'Etat, de siéger aux Chambres fédérales.

La même question s'est posée lors de la nomination de M. Escher. Nulle part, ni dans aucune loi il n'est mentionné lequel, dans le cas prévu à l'art. 57 de la Constitution, doit se retirer. C'est précisément de nouveau le Bas-Valais qui, avant la nomination de M. Escher, exigea de lui une déclaration formelle selon laquelle il cédait la place à M. Troillet.

Par déférence pour le Bas-Valais, M.Escher prit cet engagement.

En fait, l'art. 57 a donc créé un privilège pour M. Troillet et pour le Bas-Valais.

Cette disposition pourrait aussi s'avérer fâcheuse pour le parti libéral.

C'est donc avec droit que le comité du parti conservateur du Haut-Valais a demandé la revision de cet article, de manière qu'il fût permis à deux membres du Conseil d'Etat de siéger aux Chambres fédérales, sans préciser cependant que l'un des deux dût être du Haut-Valais.

Ce n'est donc pas l'hégémonie que le Haut-Valais réclame, mais une solution équitable à laquelle nous souscrivons pleinement.

Pratiquement, nous n'y voyons aucun inconvénient, la solution demandée étant adoptée par la majorité des cantons.

Nous reviendrons encore sur cette question.

Une nouveauté intéressante

Au moment où le problème gaz ou électricité est précisément à l'ordre du jour, une maison suisse vient de lancer sur le marché des nouvelles cuisinières à gaz de benzine automobile qui surpassent de loin tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans ce domaine.

Ces nouveaux appareils sont appelés à remplacer le gaz ordinaire partout où il n'existe pas encore et à faire une sérieuse concurrence à l'électricité.

De présentation et de fonctionnement impeccable, ces nouvelles cuisinières feront sans doute la joie d'une quantité de ménagères qui rêvaient des avantages du gaz sans pouvoir en profiter.

Bien qu'un peu plus cher à l'achat que les appareils similaires à gaz ordinaires, ces nouveaux produits Esga sont d'un emploi très économique et ne nécessitent aucune installation préalable et coûteuse. Ils excluent tout risque d'asphyxie ou d'explosion.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, ces nouveaux appareils Esga ne peuvent se comparer à aucun produit similaire et sont absolument uniques en leur genre tant par leur construction que par leur principe de fonctionnement.

Bref, de nouveaux produits qui font honneur une fois de plus à l'activité de notre industrie suisse.

Concernant la partie commerciale, voir aux annonces, s. v. p. (Comm.)

Lettre de Genève

(Correspondance particulière)

Au Grand Conseil

« Plus un sou, à un gouvernement qui mène au pillage la caisse de l'Etat. » « Plus un sou, à un gouvernement qui place 10 millions dans les mains des flibustiers de la Banque de Genève », s'écria le député Nicole, soit Nicoulaz, à une des dernières séances, après le vote pour le concordat de la Banque de Genève. Il est clair, que les socialistes qui voulaient que cet arrêté soit soumis au peuple, et ne peuvent le faire puisque la clause d'urgence fut votée par la majorité des députés, lancent maintenant une autre initiative demandant que les salaires inférieurs à 5000 francs soient exempts d'impôts. Bien mieux, ils font volte-face et se jettent dans les bras de l'O. P. N., pour appuyer l'initiative de ce groupe, qui demande la suppression des droits de successions et de l'inventaire au décès. Samedi prochain, notre Grand Conseil examinera l'initiative lancée par l'O. P. N., et cette fois-ci, cette loi soumise au peuple sera sûrement abolie, puisque son champion, l'ex conseiller d'Etat Moriaud, l'avait défendue avec forces l'an dernier, où il n'y eut que 19 voix de majorité! Le nouveau chef du département des finances, M. Picot, ne semble pas avoir pris position, car il sent bien que le peuple souverain dans sa grosse majorité ne veut plus de cette loi qui est contre la famille et contre l'épargne. Sur ce point il est à remarquer que les socialistes en approuvant la suppression de cette loi, sont en contradiction formelle avec leur programme!

La dernière séance fut consacrée presque entièrement à une longue discussion entre M. F. Martin, chef du département de justice et police, et M. L. Nicole, au sujet des dernières manifestations dont ont été victimes quelques membres de la Jeunesse socialiste-communiste! «Il s'agit de savoir, a dit M. Nicole, si le département de justice et police de la République et Canton de Genève est aux ordres de l'O. P. N.? » Dernièrement, une conférence où parlaient deux orateurs: un colonel de notre armée, et un pacifiste-socialiste, attira la foule. Lorsque le colonel Martin eut terminé son discours, une vingtaine de membres de la Jeunesse socialiste se mirent à siffler. Mal leur en prit, car aussitôt et en moins de quelques secondes, il furent précipités dans la rue par quelques citoyens, qui ne veulent pas que notre armée soit bafouée, puisque ces jeunes socialistes eux-mêmes soutiennent l'armée des Soviets, qui chaque jour augmente en Russie! Que M. Nicole ne vienne donc pas prendre au Grand Conseil, la défense des amis de son fils, qui vraiment croit déjà, comme son père, que Genève est ville gagnée à la cause de Moscou. Si, comme l'a très bien dit M. Nicole, il y eut à la salle de la Réformation des nez cassés et des lèvres fendues seulement du côté de ses sympathisants, cela ne tient qu'à eux, et qu'ils se rappellent pour la prochaine fois le fameux proverbe: « Qui s'y frotte, s'y pique! » Il est évident qu'après ce joli combat de boxe où les jeunes disciples de Lénine s'en retournèrent comme des chiens fouettés, le pauvre pacifiste P. Cérésole aurait mieux fait de se taire! Une fois pour toutes, M. Nicole a compris et avoué à cette séance que les « petits crevés » de l'O. P. N. (comme ils les appellent), ne sont pas plus aux ordres de la police genevoise qu'aux siens, et dorénavant il conseillera à son fils de rester en compagnie de ses amis au Café du Grütli, à lire « Le Drapeau Rouge » et « Le Réveil Anarchiste », sans oublier « Le Travail ».

Autour de la Conférence

Jeudi dernier, dans la soirée, après le procès G. Oltramare-Nicole, un nouveau scandale qui rappelle celui de la place du Molard pendant les fêtes (où la foule acclamait les chars J. E. Gross, contre les grosses firmes juives), a éclaté devant les magasins « Au Grand Passage ». En effet, la direction avait fait placer sur le faîte de son immeuble les emblèmes de tous les Etats représentés à la Conférence du Désarmement. Seulement, la population remarqua que le drapeau de la République des Soviets flottait également entre le drapeau suisse et l'italien. Quelques 200 personnes étaient massées devant le magasin, et désapprouvaient la direction, puisque quelques jours auparavant, les communistes avaient réussi à hisser l'emblème rouge (avec la faucille et le marteau ainsi que l'étoile juive (sic!) sur les tours de la cathédrale de St-Pierre! Il ne fallu pas moins de quelques heures, et les directeurs du grand magasin, au risque de perdre de la clientèle, firent enlever cet emblème de la révolution, mais en ayant soin (et c'est ce qui est scandaleux) de retirer également tous les autres drapeaux! Aux citoyens de Genève de juger cette attitude étrange de la part de la direction de ce magasin!

Soirée de Carnaval du Cercle Valaisan

La grande salle du Faubourg regorgeait de monde samedi dernier, où avait lieu le bal du Cercle Valaisan de Genève. Ce fut un plein succès et nous devons féliciter ici le grand dévouement du comité d'organisation, dirigé par son président actuel, M. de Courten.

Nous remercions sincèrement aussi les membres du Cercle qui ont bien voulu faciliter l'entrée de la salle aux amis du soussigné qui, bien que Genevois, sont de grands admirateurs du beau pays valaisan. Nous avons remarqué dans les nombreux essaims de jeunes gens, jeunes filles et membres de la colonie valaisanne genevoise, quelques personnalités telles que: M. E. Pictet, secrétaire du Grand Conseil, M. le Dr. Fragnières et M. Ph. Joye, avocat, membres du Cercle fribourgeois, M. Victor Roh, le sympathique et infatigable tenancier du Cercle, etc. Soirée en tous points réussie, où la franche amitié valaisanne ne cessa de régner jusque fort tard dans la nuit.

Qu'il nous soit permis en terminant de souligner avec justesse le beau courage de M. le président de Courten, qui avec fermeté expulsa de la salle certains esprits politiques en tournée de propagande, contraires au caractère et à la vie de tout Valaisan qui se respecte!

H. Servettaz.

Autour de la nomination de M. Metry

(Corr. part.) Le siège laissé vacant au Conseil national, par le départ de M. Escher, devenu conseiller d'Etat est donc pourvu sans consultation populaire. Ce mode inusité chez nous provoque en général des figures effarées et des questions: pourquoi et comment? Les initiés savent très bien pourquoi les dirigeants de la politique Haut-Valaisanne ont tant fait pour empêcher ce vote populaire. Ils ont vu qu'il était bien plus aisé de faire accepter le candidat en question dans un petit comité de « Couleurbrüder » que de le faire passer au crible de la votation populaire.

C'est pourquoi ils ont fait triompher à l'assemblée des délégués de Brigue leur manière de voir malgré la protestation de 107 délégués. Les porte-parole de ces 107 délégués ont très souvent déclaré et critiqué que ni le comité du parti ni l'assemblée des délégués comme ils sont recrutés maintenant, n'étaient l'expression de l'âme populaire. Nous passons sur les dispositions incomplètes et défectueuses de la manière de nommer les délégués et faisons seulement ressortir que dans le comité restreint les 107 délégués n'ont aucune voix. La distribution des cartes de délégués se fait par l'intermédiaire de ces messieurs et les autres membres du comité n'ont aucun contrôle. Les cartes ont été distribuées sous l'égide d'un ami de M. Métry qui a refusé d'accepter une candidature pour ne pas nuire à la candidature en question, bien que l'assemblée des délégués à l'unanimité ait reconnu le droit du district de Rarogne au siège vacant. Au comité régional du Haut-Valais, cette distribution des cartes de délégués et la manière dont on a liquidé les recours a donné lieu le 8 février au matin à des paroles amères, des protestations énergiques et des scènes assez tumultueuses.

Les membres du comité qui ont protesté ont eu raison dans leur attitude comme l'ont prouvé les deux votations des délégués qui ont eu lieu. L'assemblée des délégués était ouverte un peu après 11 heures et on a discuté sur la question de savoir si le Conseiller national devait être nommer par le peuple ou par les 17 signatures, jusqu'à 1 heures 30. Au moment psychologique de la première votation chaque délégué a mis son bulletin de vote dans l'urne et on a rassemblé 254 voix. A la seconde votation, à la désignation des candidats, il y avait 18 voix de plus dans l'urne. Comment expliquer cette augmentation de voix, si ce n'est qu'aux yeux des amis de M. Métry la différence de 107 à 147 n'était pas assez imposante. Le « Nouvelliste Valaisan » avait grandement raison de dire à M. Métry qu'il y avait un ver dans le fruit si facilement cueilli.

Pourquoi tous ces efforts et toutes ces combinaisons contre le vote populaire s'ils ne trouvaient pas leur explication dans la peur des dirigeants de ne pouvoir faire passer leur candidat au vote populaire. Du reste la froideur glaciale avec laquelle le conseiller national Métry a été accueilli par la population et la presse Haut Valaisanne, en dit assez long à ce sujet.

Note de la Red.: Nous publions volontiers cette correspondance qui émane d'une personnalité politique du Haut-Valais, mais il est bien entendu que ceux qu'elle a mis en cause auront le droit de répondre et qu'ils en pourront user comme ils l'entendent.

Nous croyons savoir que s'il y a eu des irrégularités de la part des délégués, la faute n'en incombe aucunement au comité qui fit tout son devoir.

Il est évident que le vote par procuration à ses inconvénients, mais si nous sommes bien renseignés c'est un ami politique de M. Schnyder qui le réclama lors de la dernière votation. M. le conseiller d'Etat Escher eût aimé l'abolir, en exigeant que le délégué officiel de la commune fût présent au moment du vote.

A LA BANQUE DE BRIGUE

(Comm.) Le conseil d'administration de la Banque de Brigue à Brigue a, dans sa séance du 13 crt., accepté les comptes de l'exercice 1931, bouclant par un bénéfice de 105,580 fr. 35 cts. contre fr. 103,974.03 en 1930.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 5 mars prochain d'allouer fr. 20,000 à une réserve spéciale et de répartir un dividende de 7,25% contre 7% en 1930 ainsi que de verser fr. 2000 à des œuvres de bienfaisance. Le solde de fr. 776.55 sera reporté à nouveau.

Le fonds de réserve a atteint le montant statutaire de fr. 250.000.

CINEMA

VERNAYAZ

Le cinéma de Vernayaz a présenté dimanche un film assez bien senti au point de vue moral. Ce relèvement du boulevardier, du « Rat », était de nature à émouvoir les jeunes filles, impressionner les mamans et les jeunes gens ont aussi eu leur part du gâteau en assistant aux trente-six manières de plaire aux femmes. Quand le dépit est là, l'amour n'est pas loin...

Dimanche, nous aurons « Pirates Modernes », un film très intéressant et qui plaira à la masse, satisfera les plus difficiles.

(Comm.)

CANTON DU VALAIS

LES CONFERENCES DE M. L'ABBÉ SAVOY A MARTIGNY

(Corr. part.) Samedi, dimanche et mercredi soir, M. l'abbé Savoy, le chef aimé des chrétiens-sociaux romands, a parlé à Martigny devant une foule d'amis et de sympathisants.

Progressivement il amena ses auditeurs au principe de la collaboration des classes, démontrant les erreurs du libéralisme économique qui, lorsqu'on l'appliquait il y a de-cela un siècle, entraînait et légalisait le travail des mineurs jusqu'à seize et dix-huit heures par jour. Ce qui, du reste, aurait continué de durer sans les courageuses interventions de l'Eglise.

Puis passant en revue les divers systèmes, il fit un bref tableau de l'étatisme au nom duquel depuis bon nombre d'années il se commet les pires turpitudes et qui ne rencontre maintenant l'approbation que de quelques mécontents.

En effet, l'Etat-providence fait bien mauvaise figure dans le chaos actuel et il est assez compréhensible que, faisant le jeu du collecttivisme, il réclame une contre-valeur de la camelote qu'il nous débite. Et nous voyons peu à peu s'effriter nos libertés...

Le marxisme se plaît à jeter un masque hideux sur le travail, en le donnant comme une punition. Or, ce n'est pas le cas puisque bien avant le péché originel, Dieu dit à Adam et Eve: « Cultivez ce jardin. » Alors?

D'autre part, ce n'est pas à nous à nous ériger en redresseurs de situation, mais plutôt à l'Etre suprême qui, Lui, a voulu que nous fussions tel et notre travail améliorant la nature et la situation économique, nous serons à même de nous suppléer largement.

Que M. l'abbé Savoy trouve ici le sincère remerciement de tous ses amis de Martigny et d'ailleurs pour le magistral exposé qu'il nous fit.

D. J.

M. L'ABBÉ SAVOY A BRAMOIS

On nous écrit:

Grâce à l'heureuse initiative du Cercle des jeunes gens, nous avons eu le plaisir, pour la première fois, d'entendre M. l'abbé Savoy à Bramois.

L'éminent chef des chrétiens-sociaux romands nous a parlé du sens chrétien du travail, insistant tout spécialement sur son sens rédempteur: le travail est la principale arme mise à la disposition de l'homme pour lui permettre de reconquérir sur la terre sa royauté perdu par la chute originelle.

Le travail vu sous cet angle chrétien devient une gloire pour l'homme.

Merci à M. l'abbé Savoy de nous avoir mieux fait comprendre que l'éminente dignité des travailleurs ne serait pas un mythe aux yeux de la plupart des gens, si la vie professionnelle tout entière était un peu moins matérialiste et un peu plus chrétienne.

Cette conférence que nous n'osons résumer, sans craindre de déformer la pensée de l'orateur, fut très écoutée et chaudement applaudie par une assistance littéralement «emballée ».

L'exposé fut suivi d'une discussion familière qui roula sur des problèmes importants concernant la vie économique, paysanne et ouvrière.

Nous remercions sincèrement les dirigeants du Cercle catholique pour leur heureuse initiative et nous souhaitons que M. l'abbé Savoy nous revienne souvent à Bramois.

DANS LES COMMUNES VALAISANNES

(Correspondance particulière)

Randogne:

La Commune de Randogne a apporté différentes modifications heureuses à son bâtiment d'école du village. Maîtres et élèves apprécient grandement les avantages de ces nouvelles installations. D'autre part, un poids public a été installé sur la place du village; voilà qui facilitera différents marché.

Mollens

La réfection de la route du Rawyl apportera une allure nouvelle au village, où la circulation sera facilitée grandement. A l'intérieur du village, la rue sera élargie et une place nouvelle aménagée devant la maison d'école. Ces modifications ne constitueront certes pas un luxe, et l'administration est bien inspirée d'entreprendre enfin ces travaux.

LE FEU AU CHATEAU DE MONTHEY

Jeudi matin, peu après sept heures, le tocsin a mis en émoi les habitants de Monthey et particulièrement ceux de la rue du Château. En effet, le feu venait de se déclarer dans la salle du tribunal du vieux château de Monthey, qui sert également de prison.

Les pompiers alarmés entreprirent immédiatement la lutte contre le feu pendant que les enfants des écoles, mobilisés également, transportaient en lieu sûr les innombrables dossiers et registres qui se trouvaient dans des salles pas encore atteintes par les flammes, mais menacées. — On ne connaît pas encore les causes de cet incendie mais on suppose qu'il s'est déclaré près d'une cheminée défectueuse. Le château est très vieux et il y a beaucoup de boiseries qui offrent un aliment facile. On ne peut encore se prononcer sur l'étendue des dégâts.

En cas de maux de tête, névralgies, rhumatismes et goutte les Tablettes T o g a l sont d'un effet sûr et rapide. Si des milliers de médecins ordonnent ce remède, vous pouvez aussi l'acheter en toute confiance! — Dans toutes les pharmacies. — Prix Frs. 1.60.

LA ROUTE DE LA VALLÉ D'HERENS

(Corr. part.) Ne vous en déplaise, M. G. B., votre article paru dans le dernier numéro de la « Feuille d'Avis » ne reflète pas l'opinion de la population de la rive droite du district d'Hérens. D'après vous, la nouvelle route va à l'encontre du progrès. Quelle erreur! Peut-on prononcer des hérésies aussi monumentales? Voudriez-vous que les quatre villages de la rive droite restassent pour l'éternité isolés de la plaine? Voudriez-vous que la population continuât à transporter à dos de mulet ou même à dos d'homme les produits de la terre et les denrées indispensables à son alimentation? Réfléchissez un peu et vous conviendrez que la construction de cette route constitue un réel progrès et que l'on doit rendre hommage aux autorités cantonales et communales qui l'ont décrétée ainsi qu'à tous les ingénieurs, techniciens et entrepreneurs qui ont collaboré à sa construction.

Endroit idyllique et enchanteur, la rive droite d'Hérens deviendra par la route le but de promenade de nombreux touristes et tout le commerce local en profitera. Favorisé par un climat exceptionnel, Mase sera peut-être un jour désigné par l'Etat pour devenir le lieu de construction d'un sanatorium.

Quant à nos jeunes filles, croyez-vous vraiment qu'elles perdront leurs charmes parce qu'une route desservira nos prairies et nos forêts?

Evolène a une route depuis quarante ans. Est-ce que les ravissantes jeunes filles ont pour autant abandonné leur costume national? Non.

Eh, bien, rassurez-vous et saluez avec toute la population la construction de cette route, œuvre de progrès, qui contribuera à augmenter le bien-être des habitants de la rive droite du Val d'Hérens.

UNE NOUVELLE CAVE COOPÉRATIVE

Le comité de la nouvelle cave coopérative d'Ardon-Chamoson-Conthey est composé comme suit:

MM. Abel Delaloye, Ardon, président; Caruzzo Amédée, de Chamoson, vice-président; Molk Henri, Gaillard Elie, Riquen Jules, Bérard Alexandre, d'Ardon; David Maye, Martin Jules, Crittin Oscar, de Chamoson; Albert Roh, de Conthey; Coppey Joseph, de Vétroz, membres du comité.

CHEZ LES FIFRES ET TAMBOURS DE CHERMIGNON

La Société des fifres et tambours de Chermignon fera sa première sortie dimanche prochain à Ollon. Nul doute que nombreuses seront les personnes qui se rendront dans ce village enchanteur pour entendre les fifres et tambours que dirige avec compétence et brio M. Mittaz, le vainqueur du concours national de Viège, et fils du très aimé et apprécié adjudant Mittaz, instructeur de la 1re division.

MONTANA-VERMALA

Programme

des manifestations sportives et festivités du 18 au 23 février

Jeudi 18 février, dès 14 h. 30: Gymkana pour enfants, inscriptions sur place.

Vendredi 19 février, dès 10 h.: Concours de golf en miniature près de la patinoire de Grenon.

Samedi 20 février, dès 10 h.: Continuation du concours de golf miniature.

Dimanche 21 février, à 11 h. 30: Au Café du Lac: Distribution des prix du concours de golf. — Dès 14 h. 30: Match de hockey sur la patinoire de Grenon, entre: Viège I. Montana I. — Dès 20 h. 30: Bal-attractions du « Cercle des Sports », au Harry's.

Chaque semaine: Mardi, jeudi, samedi, dimanche, cinéma au Casino. Mardi, vendredi et samedi, cinéma au Harry's.

Chaque dimanche, de 16 à 18 h.: Thé-concert au Mirabeau.

UNE AUTO PREND FEU

(Inf. part.) Hier après-midi, l'auto de M. Solioz, laitier à Sion, a pris feu au lieu dit la Plattaz. Un agent de police a tenté de protéger la voiture avec un extincteur, mais malgré ses efforts, les dégâts sont graves.

Chronique Sierroise

(Correspondance particulière)

La Ligue antituberculeuse. Horaire des voitures postales.

La Ligue antituberculeuse du district de Sierre a accompli une besogne considérable durant l'année écoulée; et cependant, elle se trouve encore en face d'initiatives nombreuses et pressantes, qu'elle s'appliquera à réaliser au cours de 1932.

Des infirmières visiteuses dépistent les cas de tuberculose et prennent des mesures de précaution et de secours nécessaires. Le dispensaire a fonctionné normalement toute l'année, en hiver principalement. Une somme coquette a été versée pour des soins des malades atteints de tuberculose.

De nombreuses démarches ont été entreprises auprès d'administrations communales, et dans plusieurs cas des améliorations suggérées ont été apportées, des secours ont été obtenus en vue d'éloigner de leur milieu des tuberculeux constituant un vrai danger pour leur entourage.

Mais le programme de la Ligue est loin d'être accompli.

Le pavillon d'isolement à ajouter à l'hôpital de Sierre est d'une première nécessité et entrera bientôt en voie de réalisation.

L'œuvre de la Goutte de lait, qui fonctionne déjà dans la capitale, occupe le comité de la Ligue. Une initiative a été déposée à cet effet au bureau du conseil communal, qui sera appelé à prendre cette année une décision à ce sujet.

Une propagande intense continuera dans les villages, dans la montagne surtout, où certaines règles d'hygiène élémentaire sont par trop méconnues.

***

Le projet d'horaire des courses postales pour la prochaine saison vient d'être mis à l'enquête publique.

Ce projet est la répétition pure et simple de l'horaire de l'année dernière. La ligne Sierre-St-Luc, créée l'année dernière, devient définitive.

La ligne Sierre-Ayer conserve 4 doubles courses en pleine saison. L'hiver, une seule double course avec voiture automobile. Suivant les conditions atmosphériques, l'auto peut être remplacée par un traîneau conservant le même horaire pour les départs.

Sur Sierre-Chippis, 4 doubles courses maintenues aux mêmes heures; pour Sierre-Chalais, aucun changement d'horaire et maintien de 3 doubles courses.

L. P.

SERVICE RELIGIEUX

le 21 février:

A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe et communion générale de la Congrégation des jeunes gens. — 8 h., messe basse, sermon allemand. — 10 h., grand'messe, sermon français. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.

Le soir. — 4 h., vêpres. Ensuite bénédiction à l'église de St-Théodule.

CONFERENCE

(Comm.) Ce soir vendredi 19 février, à 8 h. conférence mensuelle aux hommes dans la chapelle du séminaire. Sujet: Etude des passions.

COMMUNAUTÉ PROTESTANTE

Dimanche 21 février, 9 h. 45, Culte. — 11 h., Ecole du dimanche. — 20 h. 15, Conférence avec projections: « Eglise et Missions Moraves. » Pasteur Menzel, Lausanne.

DANS LES SOCIÉTÉS

CLASSE 1907

Chers contemporains, vous êtes convoqués à l'assemblée, lundi 22 courant, à 8 h. 15, au Café Tavernier.

Ordre du jour: Anniversaire du quart de siècle.

Le Comité.

Chronique Locale.

LA CORDÉE

« La Cordée » organe de la Section Monte Rosa du Club Alpin Suisse a suivi le nouveau comité et s'éditera pour trois ans à St-Maurice. Son comité de rédaction s'est mis courageusement à l'œuvre pour faire de « La Cordée » un journal intéressant.

Le numéro de février qui vient de paraître est de bon augure.

A côté du rapport présidentiel de M. André de Rivaz dans lequel nous relevons l'hommage ému de la Section Monte Rosa à la mémoire de M. Arnold Perrig décédé à la fleur de l'âge, la « Cordée » publie un excellent article d'un membre du comité de rédaction, M. Jules Bertrand, sur Albert Franzoni et le Valais.

Peintre de talent, M. Franzoni fut un admirateur de notre pays. Il écrivit une brochure sur le bisse de Savièse. Comme témoignage de son attachement au Valais et à la Section Monte Rosa, il donna par testament à cette section, quatre exemplaires et les clichés du bisse de Savièse, un tableau représentant le dernier ours tué à Hérémence, un tableau du Mt Collon et les reliques du guide Gaudin, dont il relata en 1889 la mort tragique dans une crevasse du glacier de Zanfleuron. M. Albert Franzoni accompagné de son ami le regretté avocat M. Joseph de Lavallaz retirèrent le corps gelé du guide Gaudin, d'un gouffre profond d'une cinquantaine de mètres.

Une notice de M. Charles Dubelbeiss architecte à Chippis sur la formation des guides, termine le premier numéro de « La Cordée » à qui nous souhaitons plein succès.

ENCORE LE FEMINISME !

(Corr. part.) On ne saurait assez rendre hommage à la distinction avec laquelle Mme Vallé a traité son sujet, le 16 crt., à l'hôtel de ville.

Son éloquence, sa sincérité lui ont attiré toutes les sympathies d'un auditoire, tenu sous le charme et qu'elle a en partie convaincu.

La discussion étant ouverte, je n'ai pas dit, comme l'a relaté la « Feuille d'Avis », que je jugeait la femme trop sentimentale pour faire de la politique, mais je la trouve trop impulsive pour s'en occuper activement.

Si les questions sociales, surtout à l'heure actuelle, ne peuvent la laisser indifférente, elle a la possibilité d'influencer son entourage, ses fils, qui seront les hommes de demain. En donnant à la femme une constitution plus délicate, un organisme qui lui impose des ménagements, la nature a placé sur sa route des limites qu'elle doit respecter.

Les enfants du vingtième siècle auront-ils le privilège de naître pendant les féries? Dans le cas contraire, comment concilier les devoirs maternels avec les obligations d'une législature? N'est-il pas préférable d'envisager la femme dans son rôle idéal d'inspiratrice, rappelant à l'homme qu'elle attend de lui le soutien et la protection qu'elle est en droit d'espérer, plutôt que la voir s'engager dans une lutte qui la sort de son cadre naturel.

Que des femmes de cœur se réunissent et discutent des intérêts communs pour la sauvegarde de la famille. Que par les moyens de la Presse et des conférences, elles se servent de leurs talents et cherchent à gagner de solides influences à leur noble cause, voilà ce me semble un travail fécond que j'accompagne de tous mes vœux et soutiendrai de tous mes efforts.

E. D.

Note de la Réd.: Nous remercions notre correspondante d'avoir exprimé si nettement son point de vue et nous espérons que d'autres personnes favorables ou réfractaires au féminisme émettront leurs suggestions dans le journal.

Dans tous les cas, nous réserverions le meilleur accueil à leurs articles.

L'ARBORICULTURE A L'ECRAN

On nous écrit:

Sous le haut patronage de M. le conseiller d'Etat Troillet et avec le concours de M. Benoît, chef de la Station cantonale d'arboriculture de Châteauneuf, de M. Schwab, directeur d'Agricola, la direction du Cinéma Capitole à Sion présentera mercredi 24 février, à 17 h., un film intéressant sur l'arboriculture, précédé d'une conférence de M. Benoît.

Le film conçu et présenté par M. Schwab comprend deux parties:

La première consacrée au rabattage, au greffage, au rajeunissement des arbres fruitiers, la seconde au traitement des maladies, de champignons et des insectes.

La première partie présente des arbres abandonnés à eux-mêmes, comme malheureusement on en trouve encore trop.

Les branches ont poussé au hasard, elles s'entrecroisent et constituent un incomparable fouillis, leur restauration devient urgente.C'est cette opération que présente la seconde partie.

L'opérateur est un habile spécialiste, M. André Lugon, maître d'arboriculture à l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin (Vaud). On le voit travailler d'une main rapide et sûre, on comprend ce qu'il entend faire, son action est des plus suggestives, il surgreffe en fente et en couronne, montre comment on forme un arbre.

C'est une leçon pratique, vivante, idéale qui doit porter ses fruits.

Le film montre au spectateur le danger que présente les arbres abandonnés et tous les ennemis que cachent leurs vieilles écorces.

Sous celles-ci se trouvent une quantité de parasites vivants ou des chrysalides qu'il faut absolument détruire si l'on veut obtenir des fruits. On voit comment on doit préparer les solutions et lessiver les arbres, on voit des fruits véreux ou tavelés provenant d'arbres non traités; on se rend compte aussi des résultats auxquels on arrive lorsqu'on traite les arbres d'une façon intelligente et persévérante.

Une partie de la recette de cette conférence à laquelle chaque arboriculteur voudra assister, sera affectée à l'œuvre des sinistres agricoles non assurables.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 21 février: Allet.

SUISSE

POLITIQUE ZURICHOISE

Les deux grandes communes de Zurich et Genève se ressemblent au point de vue politique comme des sœurs. Aux bords de la Limatt comme dans la cité de Calvin, la lutte entre bourgeois et socialistes est très vive. D'un côté de la barricade, radicaux et démocrates ne s'entendent pas, se cherchent des querelles futiles, de l'autre côté, un régiment de socialistes puissant et bien organisé, et comme arbitre de la situation, un parti chrétien-social bien discipliné.

Dimanche prochain, l'attitude des catholiques sera décisive sur l'avenir du canton de Zurich: Le peuple est appelé à se prononcer sur l'introduction de la proportionnelle dans le Conseil d'Etat, demandée par le parti socialiste.

Le congrès chrétien-social a décidé, par 83 voix contre 17, d'appuyer cette initiative. A notre avis, c'est une grosse erreur et nous espérons que comme à Genève, les troupes chrétiennes-sociales ne suivront pas le mot d'ordre des chefs.

La majorité du canton de Zurich appartient aux radicaux. Ils sont responsables des affaires publiques. Au lieu de combattre le cartel national, les chrétiens-sociaux ont gros avantage à le soutenir, et par ce moyen ils obtiendront une meilleure représentation dans l'administration des affaires publiques.

Jusqu'à présent, deux cantons, Zoug et Tessin, appliquent le système de la proportionnelle pour la nomination du pouvoir exécutif. Souhaitons qu'ils restent toujours les seuls.

Marque déposée

LUY

L'APERITIF QUI NE NUIT PAS A LA SANTÉ

Distillerie Valaisanne S.A., Sion

Soins des pieds

Mme Zahnd-Guay, pédicure spécialiste, garde-malade-masseuse diplômée, recevra:
A MARTIGNY: Hôtel Kluser, lundi 22 crt., dès 13 h.
A SION: Hôtel du Cerf, mardi 23 crt., toute la journée.
A SIERRE: Hôtel Terminus, mercredi 24 crt., toute la journée.
A MONTANA: Hôtel Mirabeau, jeudi 25 et vendredi 26 crt., toute la journée.

Tous les avantages de la grande machine. Portable, silencieuse

Prospectus gratis et franco

Fr 20.- par mois

Téléphone 32.257 — Henri ZEPF, place Centrale 8, Lausanne

Atelier de réparations pour tous systèmes

Fiancés

Voulez-vous avoir des meubles de bon goût et aux prix les plus avantageux? — Adressez-vous chez

Widmann Frères, SION

Fabrique de meubles — Près de l'Eglise protestante

Catalogue à disposition — Devis gratis

Abonnez-vous au Journal et Feuille d'Avis du Valais

A louer jolie

Chambre meublée

bien ensoleillée, chauffage central.

S'adr. au bureau du journal.

A vendre

chars neufs et d'occasion

No. 12

S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

A VENDRE

MOTO NORTON

500 cmc.

en bon état. S'adr. au Garage Hediger, Sion.

A VENDRE

un potager en état de neuf, conviendrait pour grande famille, pension ou restaurant. Chez Blardone.

Employés de bureau Apprentis

trouveront bonne pension de famille à prix modérés.

S'adr.: bureau du journal.

Feuilleton du *Journal et Feuille d'Avis du Valais* No 54

S'ils connaissaient leur Bonheur!...

PAR

JULES PRAVIEUX

— C'est insensé, proféra-t-il, c'est scandaleux, c'est abominable! Alors, vous avez juré de me séquestrer ici, chez moi, d'écarter de moi tout être vivant! Déjà, avec votre manie de nettoyer, de rincer, de laver, de brosser, de frotter, c'est comme si vous aviez peur de me laisser quelques pauvres petits microbes pour vivre avec moi! Par jalousie, par méchanceté, oui, Madame Alphonsine, par méchanceté! vous éloignez tout le monde de ma maison, vous faites le vide autour de moi! Ma maison n'est pas un lazaret pour lépreux!

— Monsieur, lorsque je désire lui parler et le tenir au courant des nouvelles du pays, m'ordonne maintenant de me taire. Monsieur veut la paix... Si Monsieur écoutait tous ceux qui viennent ici mendier quelque chose de lui!... Si j'éloigne ces gens-là de Monsieur, c'est pour que Monsieur ait la paix.

— Elle est jolie, votre paix; c'est la mort! riposta M. Randon, d'une voix agressive. Madame Alphonsine, vous avez l'âme d'un de ces despotes qu'a stigmatisés Tacite: vous faites la solitude autour de moi, et vous appelez ça la paix! Ubi solitudinem faciunt..., mais, pardon, ça vous est bien égal, Tacite! Ce n'est pas un des auteurs qu'on lisait chez Mademoiselle! D'abord, est-ce qu'on lisait quelque chose chez Mademoiselle, la maison la mieux tenue du département, où la bibliothèque — d'acajou naturellement! — n'était qu'un meuble de plus à frotter!

Piquée au vif de son amour-propre d'ancienne « lectrice » de Mlle de Langlois, Mme Alphonsine redressa la tête:

— Nous lisions, dit-elle, les romans de Zénaïde Fleuriot... Oh! Les pieds d'argile!... C'est moi qui faisais la lecture à mademoiselle dont la vue était très fatiguée. Elle pleurait presque tout le temps que je lisais: ça l'émotionnait tellement! Moi, je lui prenais les mains, je pleurais aussi.

Et ces deux vieux débris se consolaient entre eux!

déclara l'ancien professeur.

Et tandis qu'il marchait vers la porte de son cabinet, M. Randon goguenard, amer, sardonique, fit retentir de ricanements sa villa du Pausilippe, asile de silence, de paix, d'ennui.

IX

« Cette fois, les prés ont assez bu, répétait M. Randon; j'en ai assez de la bonne gouvernante, des bons laboureurs, des bons cousins, des bons fermiers; ils verront! » Avec ce défaut de mesure qui est le propre des natures faibles aux prises avec les déconvenues de la vie, qui exalte provisoirement leurs sentiments et les fait monter de l'extrême nonchalance à l'extrême surexcitation, il se mit à pousser son pessimisme plus loin que la raison ne l'y autorisait, jusqu'à des limites où l'attendait le ridicule.

Ces gens des campagnes qu'il avait tant admirés, tant chéris en mémoire du divin Virgile, il ne les comprenait pas, en dépit de ses origines. Le mystère de l'âme paysanne si fermée, si défiante, toujours armée de ruse et toujours sur la défensive contre le « riche » qui remplace pour eux le seigneur d'autrefois, le déconcertait, le terrifiait: « Je veux qu'ils m'exècrent, » disait-il.

Il y réussit assez vite, d'autant qu'à bien dire, jamais ces paysans n'avaient beaucoup aimé un homme qu'inconsciemment ils jalousaient, un homme qui ne s'était donné que la peine d'hériter, qui était des leurs, après tout par la naissance, qui s'était élevé du milieu d'eux par « chance », une supériorité qui ne se pardonne point facilement en un pays fanatique d'égalité, sous un régime qui veut abaisser tout ce qui s'élève parce que toute médiocrité vient à lui, naturellement et comme d'instinct. Pourquoi la destinée, qui devrait être égale pour tous, n'est-ce pas, en République, leur avait-elle joué le mauvais tour de ne pas les faires aussi riches que le fils du père Randon, un paysan comme eux?

Les Dubois, les Robillot, les Merlain, les Chaumard, ah! M. Randon était bien revenu de leur engouement pour eux! Lorsqu'il parlait maintenant de ses cousins, il ne les appelait que les moustiques par allusion à ces méchants insectes qu'on nomme des « cousins », qui sont toujours à rôder autour de vous, pour vous soustraire un peu de votre substance, vous sucer « Madame Alphonsine, ordonnait-il, vous nous ferez un repas sévère, j'attends des moustiques. » Il n'avait pas le courage de les éloigner de sa table par un coup d'autorité, mais voulait les détacher de lui peu à peu, en mécontentant leur estomac, qui était chez eux — M. Randon le savait maintenant — sur le chemin du cœur et y menait directement.

Lui qui, d'ordinaire, en ses heures noires, laissait presque toujours sa mauvaise humeur se vaporiser, pour qu'elle retombât en légère raillerie, la plus fine possible, qui n'accusait point une tendance marquée à la « rosserie », eut des mots féroces. A M. Rotilly, cet ancien collègue du collège de Marnant qui était venu le voir en son Pausilippe et le complimentait d'avoir choisi, pour se retirer de la culture du potache, une aussi jolie campagne que Villenoisy, il répliqua:

— C'est vrai, Villenoisy est un bien joli village, mais il a des habitants, c'est dommage!

A l'abbé Nantois qui, par esprit de charité, lui reprochait les excès de rigueur, les injustices où l'entraînait l'amertume de son désenchantement, qui lui disait avoir rencontré Thérèse Robillot pleurant toutes les larmes de son corps à cause de l'attitude nouvelle, froide et rogue que le cousin Philippe adoptait depuis quelque temps, à l'égard de son mari, de ses enfants, d'elle-même, M. Randon répliqua:

— Thérèse Robillot, pleure, eh bien, tant mieux! Ça lui lavera la figure; ce n'était pas sans besoin. Il y a des gens que seul le malheur débarbouille!

Personne ne fut épargné.

Ses fermiers, il était résolu à les traiter en ennemis, ou, tout au moins, en adversaires. Comment avait-il pu marquer tant de condescendance à ces éternels gémisseurs? A les entendre, ils étaient abonnés au malheur: rien n'allait plus, la nature leur en voulait, tout était détraqué dans le mécanisme des saisons: il faisait trop chaud l'hiver, trop froid l'été. Quand la terre avait soif, le soleil lui donnait à boire du feu. Avait-elle assez de pluie, le ciel s'entêtait à la noyer d'eau. Ça ne s'était jamais vu. Et le bétail, donc! Ah! on pouvait en parler, du bétail: ça ne pensait qu'à crever. Du reste, toutes les calamités connues, d'aucunes même ignorées jusqu'alors, couraient après eux et ne les manquaient jamais.

M. Randon n'était plus d'humeur à écouter les doléances de ces « professeurs de lamentations » comme il disait, et, lorsqu'il voyait entrer à la villa l'un de ses fermiers, lui qui avait été enfant de chœur au temps de sa jeunesse et se souvenait d'avoir chanté, le jeudi saint, les leçons empruntées à Jérémie, se mettait à fredonner, d'une voix dolente: Incipit lamentatio Jeremiæ prophetæ.

C'est qu'aussi ses fermiers ne se lassaient point de demander des diminutions de loyer et des réparations et des améliorations; un hangar pour ceci, un bâtiment pour cela, toutes espèces de constructions pour toutes espèces de choses, et même pour rien du tout. La cloche qu'agitaient ces gens, lorsqu'ils abordaient le propriétaire donnait toujours le même son: « Construction, diminution, réparation. » Cette chanson importunait M. Randon. Un jour, comme le fermier de la Barbotterie, émérite professeur de lamentations, entrait dans son cabinet et, tout aussitôt, lui disait:

(A suivre)

On demande un homme sachant

fromager

pour soigner 14 têtes de bétail à la montagne pendant la saison d'été.

Adresse: François Cropt, Plan d'Esserts sur Ollon (Vaud).

On demande

3 bonnes femmes

connaissant très bien la vigne. Faire offres chez M. Aubert, Chigny sur Morges.

Gain accessoire

est offert à personnes des deux sexes, travaux d'écritures chez soi. Ecrivez, Poste rentante, Stand 765, Genève. Timbre-réponse.

Tailleur

A louer à Montana-Vermala, magasin avec ou sans appartement. Prix modéré. **Conviendrait spécialement** à tailleur ou succursale; aussi à couturière, modes, etc. S'adresser à **E. Morandi, Montana-Vermala,** Villa Rose des Alpes. Téléphone 52.

Trouvé

une montre de dame. La réclamer à la Bijouterie Boillat, rue du Rhône.

C I B

Technicum cantonal de Bienne

Ecoles spéciales pour techniciens-mécaniciens, techniciens-électriciens, techniciens-architectes. Division de technique automobile. Ateliers pour mécaniciens, horlogers, techniciens-horlogers et arts industriels. (Art étalagiste.) Ecole des transports et d'administration. (Postes et Chemins de fer.)

Enseignement bilingue.

Inscriptions jusqu'au 11 avril 1932.

Examens d'admission: Lundi 18 avril 1932, à 8 h. du matin.

La Direction.

A LOUER

pour date à convenir, une villa de 6 pièces et dépendances, tout confort, bien située, avec jardin. Ecrire sous chiffres JH 1958 Si aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

A louer

immédiatement, un appartement de quatre chambres complètement remis à neuf, tout confort moderne et dépendances, belle situation. S'adresser par écrit au bureau du journal.

A LOUER

chambres meublées bien ensoleillées, chauffage central.

S'adr. au bureau du journal.

A LOUER

chambre non meublée, indépendante.

S'adr. au bureau du journal.

ALOUER

un appartement de quatre chambres et dépendances. S'adresser à Mme Jules de Torrenté, rue du Château.

On cherche à proximité de la gare

appartement

de 2-3 chambres et cuisine.

S'adr. au bureau du journal.

A vendre ou à louer

aux Mayens de Sion, un chalet meublé.

S'adr.: bureau du journal.

Graisse

J'offre de la belle graisse de **bœuf fondue ou crue,** produit de ma boucherie, au prix de 80 cts. le kg. demi port payé, par 10 kg. en rembours. **A. Tissot, boucher, Nyon** (Vaud).

A louer

1 jardin de 1437 mètres carrés, sis aux Champs-Neufs;

1 jardin de 728 mètres carrés, sis aux Champs-Tabac.

S'adresser à M. René de Preux, à Sion.

On prendrait

des vignes à la moitié, environ 500 à 800 toises.

S'adr.: bureau du journal.

A louer

un pré verger

en ville. S'adresser à M. Eugène de Riedmatten.

Piano d'occasion

en bon état à fr. 600.—.

H. Hallenbarter, Sion

Aiguisage fin de rasoirs

TARELLI, coiffeur, Rue de l'Eglise, SION

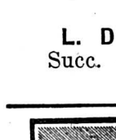

Poulettes

à vendre

	Pièce
5 mois	fr. 5.—
6 mois	fr. 6.—
Dindes à couver:	
moyennes	fr.12.—
grandes	fr.15.—

Envois par poste ou chemin de fer.

PARC AVICOLE, SION

Echalas et Tuteurs

kyanisés, au plus bas prix du jour.

PENON FRÈRES, ARDON

---

3 fr. le kg.

Fromage Gruyère

première qualité

Jusqu'à épuisement du stock

L. DECAILLET,

Succ. d'Et. Exquis

SION

Dépositaire exclusif pour le Canton du Valais: Distillerie Valaisanne S.A. Sion

---

Vin 1er choix

à l'emporter

1 fr. le litre

Par 5 litres, 90 cts.

J. JOST, EPICERIE, SION

COMPRIMÉS LACTUS SION

Le produit qui se rapproche le plus du

LAIT NATUREL

et qui a donné les meilleurs résultats

en élevage

La caissette de 5 kg. **fr. 3.50**

chez tous les négociants

COMPRIMÉS LACTUS SION

La meilleure lame pour

barbe dure

6 lames à fr. 2.75

y compris un appareil GRATIS

chez

U. LEVAT

COUTELLERIE

SION

Défendez votre sang

Le sang est le système de défense de l'organisme humain; aussi lorsqu'il se corrompt, qu'arrive-t-il?..... Il déprime et il empoisonne les organes qu'il est chargé de nourrir et de défendre et ce sont alors les plus graves désordres organiques: Troubles digestifs, Rhumatismes, Affections des Reins, Maladies d'Estomac, Constipation, Maladies féminines, Maladies de la Peau.

Pour combattre efficacement ces maladies, il faut soigner votre sang. Attaquez le mal à sa source même, attaquez les toxines du sang, en faisant une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON.

Comme son nom l'indique, c'est une décoction de certaines herbes que les moines du Monastère de Durbon, en Dauphiné, ont longuement étudiée et dont ils ont éprouvé l'efficacité. C'est donc une médication naturelle et c'est le meilleur traitement que vous puissiez suivre pour débarrasser votre sang de toutes les impuretés accumulées pendant la saison déprimante d'hiver.

On trouve la Tisane des Chartreux dans toutes les Pharmacies au prix de 4.50. Laboratoires J. BERTHIER à GRENOBLE envoient brochures et attestations.

Représentant exclusif pour la Suisse: UNION ROMANDE & AMANNN S.A., 11, avenue Jean-Jacques Mercier, à LAUSANNE.

RADIOS

Phonos-Radios combinés. **Gramophones et Disques**

H. HALLENBARTER

Sion — **Martigny-Ville** Place centrale

Saucissons

à manger cru, à 2.50 le kg. expédie, ½ port payé, BOUCHERIE CHEVALINE 28, rue du Rhône, SION Téléphone 2.59

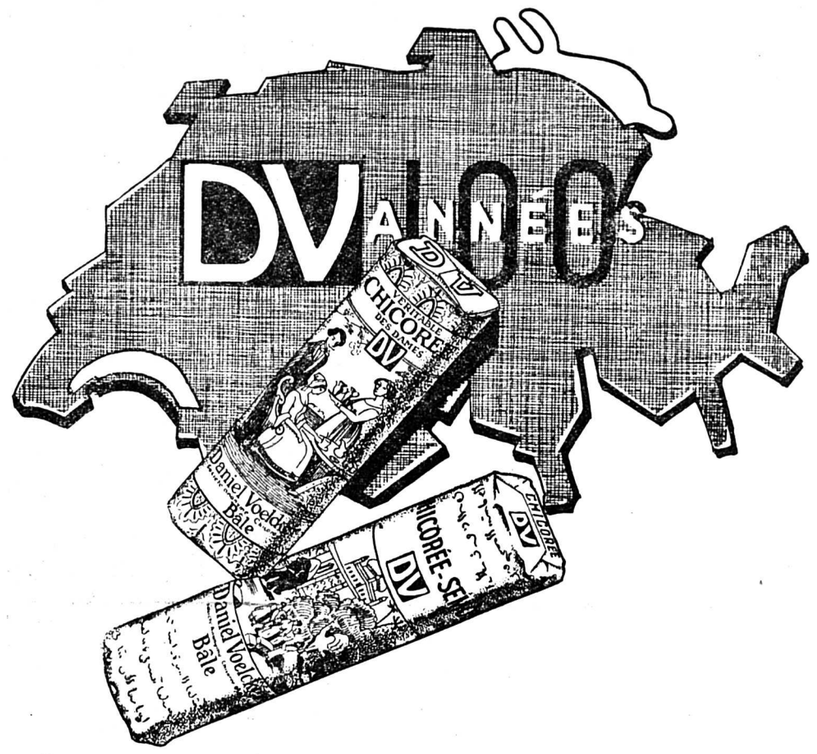

Consentiriez-vous, Madame, à des expériences au détriment de votre bourse et de votre satisfaction? Certes pas, aussi choisissez-vous consciemment la chicorée DV, déjà appréciée du temps de votre grand'mère et dont le goût vous conviendra au mieux. Depuis 100 ans, la chicorée DV n'a fait qu'améliorer sa transcendante qualité, sa mouture et sa torréfaction. Elle vous plait, votre café est toujours délicieux. Que voudriez-vous de plus? Mais veillez bien à la marque DV, sinon vous pourriez recevoir une contrefaçon.

LA RENOMMÉE DES

Engrais de Martigny

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable

Fabrication du pays, contrôlées par les Etablissements fédéraux de Chimie agricole

Agents de vente exclusifs en Valais:

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

J. WUTHRICH, SION

CARROSSERIE SÉDUNOISE

Les Mayennets Tél. 5.24

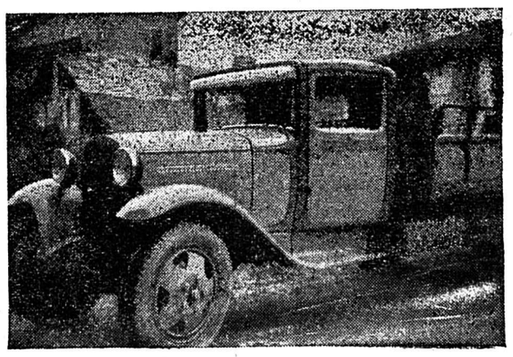

TOUT CE QUI CONCERNE LA CARROSSERIE

Menuiserie
Tôlerie
Forge
Garniture
Peinture émail à froid

Fabrique de la Branche Alimentaire

cherche pour le Canton du Valais, un bon

voyageur

routiné et bien introduit. Adresser offres par écrit sous chiffres P 1542 S à Publicitas, Sion.

OCCASION

A vendre une trés jolie chambre à manger.

S'adr. au bureau du journal.

Pension de famille

très recommandée.

Mme Luisier, r. de Savièse

Le gaz partout

par les nouveaux appareils

ESGA

fonctionnant à la benzine automobile ordinaire

Tous les avantages du gaz ordinaire, sans les inconvénients et meilleur marché. Rapidité, sécurité absolue, fonctionnement parfait par les

Cuisinières 4 modèles
1 et 2 fours
Réchaud
Chauffe-eau
Brûleur industriel
Foyer rayonnant

ESGA

Produits suisses de haute qualité et de conception entièrement nouvelle.

Devis, renseignements, prospectus, démonstrations, par **l'Agence ESGA pour le Valais** à **Pont de la Morge, Sion**

Cela vous intéresse, n'hésitez pas, écrivez-nous encore aujourd'hui

---

OPEL

Toute personne s'intéressant à l'achat d'une automobile peut demander un essai sans aucun engagement au

Garage Central, Martigny

F. Junod, Distributeur Officiel

Opel et châssis Blitz

3 et 3½ tonnes

Prix F. O. B. Bâle

6 cyl. 10 C. V.		4 cyl. 7 C. V.	
Sedan	4990.—	Coach	3995.—
Sedan de luxe	5190.—	Coach de luxe	4195.—
Cabriolet 2 p.	4790.—	Cabriolet 2 p.	3895.—
Cabriolet 4 p.	5540.—	Cabriolet 4 p.	4295.—
Coupé	5225.—	Roadster	3395.—
Touring	4960.—	Touring	3695.—

Echalas

CHATAIGNIER ÉCORCÉ, LONGUEUR 1 m. 50, ART. TRÈS FORT ET PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

Prix spéciaux pour wagons complets

Pfefferlé & Cie - Sion

Banque Cantonale du Valais :: SION

Capital de dotation: Frs 7.000.000.- Réserves Frs 1,645.000.-

Garantie de l'Etat du Valais

Bilan 1917: Frs 25.000.000.-- 1928: Frs 58.000.000.--

1930: Frs 74. 000.000.--

Agences *à Brigue, Viège, Sierre, Martigny, St-Maurice et Monthey*

Comptoirs *à Montana, Salvan et Champery*

Représentants *dans les principales localités du canton*

Correspondants *en Suisse, à l'étranger et dans les Pays d'outre-mer*

Traite toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Chambre forte — Location de Cassettes

Les BONS ENGRAIS s'achètent à

AGRICOLA s.a. Bussigny

Maison contrôlée

Salsepareille Modélia

l'élixir végétal de gout délicieux, apprécié depuis de nombreuses années

purifie le sang

5 Fr. et 9 Fr. dans les pharmacies

Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin Rue du Mont-blanc 9, Genève.

Foin du pays
Foin d'importation
Paille d'avoine
Paille de froment

aux meilleures conditions.

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait

Tél. 13 **SION** Tél. 13

Tuteurs - Echalas kyanisés

Dr. Henry WUILLOUD, ing. agr. :: :: **DIOLLY-SION**